

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.112

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 15 octobre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 08 octobre 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 08 octobre 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Marie-José DAUZIDOU représentée par Mme CIRAUD-LANOUE
M. René-Luc CHABASSE représenté par Mme BARRAUD DUCHÉRON
M. Julien DURESSAY représenté par M. Patrick MARENGO
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par M. Pierre PAPEIX

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) POUR L'ANNÉE 2018

RAPPORTEUR : M. CLECH

VOTE : 7 ABSTENTIONS
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Par les délibérations n°17.175 du 15 Décembre 2017 et n°18.043 du 13 Avril 2018, il a été attribué une subvention totale de 640 000 € au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS), identique à celle attribuée au Budget Primitif 2017.

Par délibération n°18.079 du 18 Juin 2018, une subvention complémentaire de 200 000 € a été attribuée au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, pour répondre à un besoin de trésorerie.

Compte tenu de l'évolution prévisible des résultats 2018 du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL et de ses budgets annexes, il est nécessaire d'accorder une subvention supplémentaire de 150 000 €.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention supplémentaire de 150 000 € portant ainsi la subvention totale à 990 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer une subvention supplémentaire pour l'année 2018 comme suit :

Article 657362 - Fonction 520

- o CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) + 150 000,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 octobre 2018
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLÉCH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

